PROCÈS-VERBAL

DU 4 AOÛT 2023

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

3 personnes assistent à la séance.

23-08-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2023
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2023
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Autorisation de paiement à Sel Warwick inc.
8.2 Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc.
8.3 Autorisation de paiement à Les aménagements Lamontagne inc.
8.4 Autorisation de paiement à Centre du Camion Denis inc.
9. Hygiène du milieu

9.1 Acceptation de soumission pour la collecte des matières résiduelles en 2024

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Vente d'un terrain municipal lot 4 987 551

10.2 Dépôt du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), demande au volet *soutient* pour réfection du 7e Rang Est

10.3 Mandat à la FQM pour le dépôt d'une demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), demande au volet *soutient* pour réfection du 7e Rang Est

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Acceptation d'une soumission reçue pour les services d'ingénierie visant la création d'un camping

11.2 Contribution financière à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2023</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2023 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Ministère des Transports : confirme à la municipalité l'aide financière de 197 493$ dans le cadre du programme PAVL;

Ministère de l'Environnement : envoie un avis de non-conformité pour la production des rapports d'eaux usées;

Éco Mitis : remercie la municipalité pour le soutien à leur organisme;

MRC de La Mitis : envoie la résolution de l'acceptation de la demande au PM-150 effectuée par la municipalité.

4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire séance du 14 de juin

M. Jean-Pierre Bélanger, Maire, n'a pas assisté à la dernière séance il nous fera donc l'exposé de la séance après l'adoption du procès-verbal en septembre.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-08-003 **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2023 au montant de 87 118.99$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-004 **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2023**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

23-08-005 **8.1 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À SEL WARWICK INC.</u>**

ATTENDU QUE la préparation des abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver nécessite l'ajout de calcium;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer la facture # 1-225591 au montant de 11 150.28$ taxes incluses à Sel Warwick inc;

QUE cette charge financière soit imputée au compte # 02-33000-635 (Calcium, sel)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-006 **8.2 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.</u>**

ATTENDU QUE la préparation des abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver nécessite l'ajout de sable;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer la facture # 29048 au montant de 10 416.74$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc;

QUE cette charge financière soit imputée au compte # 02-33000-622 (Sable)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-007 **8.3 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC</u>**

ATTENDU QUE les chemins et rangs non pavés nécessitent l'épandage d'abat-poussière annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer la facture # FT49151 au montant de 10 347.75$ taxes incluses à Les Aménagements Lamontagne inc;

QUE cette charge financière soit imputée au compte # 02-32000-635 (Produits chimiques)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-008 **8.4 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION DENIS INC.</u>**

ATTENDU QUE le véhicule de voirie de marque Dodge nécessitait des réparations suite à son inspection annuelle de la SAAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer la facture # 265455 au montant de 6 518.30$ taxes incluses à Centre du Camion Denis inc;

QUE cette charge financière soit imputée au compte # 02-32000-525 (Ent. Réparation véhicules voirie))

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

23-08-009 **9.1 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2024</u>**

ATTENDU QUE l'entreprise Matrec est le sous-traitant de la municipalité pour la cueillette des matières résiduelles depuis novembre 2020 ainsi que pour les municipalités de Les Hauteurs et de Saint-Gabriel-de-Rimouski via un appel d'offres regroupé;

ATTENDU QUE le contrat regroupé prend fin au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le 17 mars 2021 le gouvernement québécois a sanctionné la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective ce qui laisse les municipalités du Québec dans une incertitude sur les événements à venir ainsi que sur les procédés de collecte;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de Matrec une offre pour la collecte des matières résiduelles en 2024 qui se résume comme suit :

26 collectes résidentielles de déchets	19 079.43$

26 collectes résidentielles de mat. recyclables : 16 717.80$
19 collectes résidentielles de mat. Organiques : 7 584.10$

Les prix étant avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de Matrec au montant total de 43 381.33$ avant taxes pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23-08-010

10.1 VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL LOT 4 987 551

ATTENDU QUE messieurs Carl Girard et Frédérick Lee désirent se porter acquéreurs du terrain lot # 4 987 551 situé sur la rue Pineault à Saint-Charles-Garnier afin d'y construire une unité d'habitation de type minimaison;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de messieurs Carl Girard et Frédérick Lee pour leur vendre le terrain lot # 4 987 551 situé sur la rue Pineault au montant de 4 200$ avant taxes applicables;

QUE le conseil autorise M. Frédérick Lee à effectuer des demandes de permis et à signer tout permis/certificat d'autorisation pour tout type de travaux sur le lot 4 987 551 du cadastre du Québec avant que la transaction ne soit officialisée;

QUE si les acheteurs ne peuvent se voir émettre les permis nécessaires à la construction du bâtiment projeté la transaction deviendra caduque entre les parties;

QUE les frais notariés de la transaction soient à la charge des acheteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-011

10.2 DÉPÔT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), DEMANDE AU VOLET *SOUTIEN* POUR RÉFECTION DU 7E RANG EST

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles au volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité, monsieur Robert Lyman, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-012

10.3 <u>MANDAT À LA FQM POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), DEMANDE AU VOLET *SOUTIENT* POUR RÉFECTION DU 7E RANG EST</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles désire effectuer une demande au volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour des travaux de réfection du 7e Rang Est;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier désigne et mandate la Fédération Québécoise des Municipalités via son département d'ingénierie pour la préparation des plans et devis nécessaires à ce projet;

QUE le conseil autorise la FQM à préparer les documents nécessaires à la demande d'aide financière au Programme PAVL;

QUE la municipalité octroie ce contrat à la FQM selon le taux

horaire en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

23-08-013 **11.1 <u>ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION REÇUE POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE VISANT LA CRÉATION D'UN CAMPING</u>**

ATTENDU QUE la résolution 23-07-08 mandatait monsieur Frédérick Lee afin de relancer le processus d'appel d'offres de services d'ingénierie visant l'installation de services d'eau, d'eaux usées et d'électricité pour la création d'un éventuel camping;

ATTENDU QUE la FQM à redéposé une nouvelle offre ajustée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 24 900.00$ avant taxes applicables pour les services d'ingénierie visant l'installation de services d'eau, d'eaux usées et d'électricité pour la création d'un éventuel camping;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-014 **11.2 <u>CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC</u>**

ATTENDU la campagne de financement de l'Association du cancer de l'Est-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier octroie une aide financière de 50.00$ à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

23-08-015 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent de la lever de l'assemblée à 19h24.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier